



ARRETE

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la Commune Saint-Contest et sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Contest.

Le Président,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L 122-16.

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'Environnement et son décret d'application n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié.

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Caennaise, en date du 1^{er} juillet 1994, approuvant la révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2005, donnant un avis favorable au dossier qui sera soumis à l'enquête publique sur le projet de modification du Schéma Directeur sur le territoire de la Commune de Saint-Contest.

Vu l'article L.122-13 du Code de l'Urbanisme et la notification par courrier en date du 23 mai 2005 aux personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'Article L. 122-8 du Code de l'Urbanisme du projet de modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la Commune de Saint-Contest.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Contest, en date du 23 mai 2005, arrêtant le projet d'élaboration du PLU.

Vu les avis des personnes publiques consultées en application de l'Article L 123-9 du Code de l'Urbanisme sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Contest.

Vu la décision, en date du 20 septembre 2005 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif désignant Madame Aude Bouet-Manuelle, Expert agricole et foncier, demeurant 24 chemin de la France 14400 Esquay sur Seulles en qualité de Commissaire Enquêteur.

Vu les pièces des dossiers soumis à l'Enquête Publique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la Commune de Saint-Contest et sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Contest.

Madame Aude Bouet-Manuelle, Expert agricole et foncier, demeurant 24 chemin de la France 14400 Esquay sur Seulles, est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 2 :

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du 2 novembre au 2 décembre 2005 inclus.

2.1 le projet de modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise sur le territoire de la Commune de Saint-Contest ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur, seront déposés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Syndicat Mixte «Caen-Métropole 39 rue Desmoueux à Caen du lundi au vendredi de 8H30 à 12 H15 et de 13H30 à 17 H
- Au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :
 - Communauté d'Agglomération «Caen la Mer » 21 place de la République à Caen du lundi au vendredi de 9H à 12H15 et de 13H30 à 18H.
 - Communauté de Communes "Cœur de Nacre" 5 rue de l'église à Douvres-la-Délivrande du lundi au vendredi de 8H30 à 12H15 et de 13H30 à 17H30, (vendredi fermeture à 16H30).
 - Communauté de Communes "Entre Thue et Mue" 20 rue de l'église à Rots du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H, (vendredi fermeture à 16H).
 - Communauté de Communes "Les Rives de l'Odon" 87 rue de l'église à Mouen du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H.
 - Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon" 1 Place du Général de Gaulle à Evrecy du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30.
 - Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen" 2 Bd des Nations à Bourguebus du lundi au jeudi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H, le vendredi de 8H30 à 12H.
 - Communauté de Communes "Val es Dunes" Mairie Place du Général de Gaulle à Argences du lundi au jeudi de 9H à 12H30 et de 14H00 à 17H30
 - Communauté de Communes "Entre Bois et Marais" Mairie Place Paul Quellec à Troarn le lundi de 13H30 à 17H30, le mardi jeudi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30. le mercredi et le samedi de 9H à 12H.
 - Communauté de Communes "Cabalar" 9 avenue Alexandre de Lavergne Merville Franceville les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9H à 12H de 14H à 17H.

- A la mairie des Communes suivantes :
 - Saint-Contest les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10H à 12H et le jeudi de 16H à 18H.
 - Ouistreham du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 18H le samedi de 9H à 12H.
 - Colleville Montgomery les lundi, jeudi, vendredi de 9H à 12H de 16H à 18H le mardi de 9H à 18H, le mercredi de 9H à 12H30.
 - Saint André sur Orne les lundi, mardi de 9H à 12H, les mercredi et vendredi de 15H à 19H.
 - Saint Martin de Fontenay les lundi, mercredi, vendredi de 11H à 12H et de 13H à 17H, les mardi, jeudi de 11H à 12H et de 15H à 19H.
 - May sur Orne les lundi mercredi de 9H15 à 12H et de 16H à 18H, les mardi et jeudi de 9H15 à 12H, le vendredi de 9H15 à 12H et de 13H à 15H.
 - Clinchamps sur Orne le lundi et le jeudi de 17H à 19H, le mercredi de 14H à 16H30, le vendredi de 10H à 12H.
 - Laize la Ville le mardi de 17H à 19H et le vendredi de 16H à 18H.

2.2 Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Contest, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la Commissaire Enquêteur seront déposés, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- A la mairie de Saint-Contest les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10H à 12H et le jeudi de 16H à 18H

2.3 Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur au siège du Syndicat Mixte «Caen-Métropole » pour la modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise et à la mairie de Saint-Contest pour la modification du Schéma Directeur et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 3 :

Le Commissaire -Enquêteur recevra :

Pour la modification du Schéma Directeur :

- Au siège du Syndicat Mixte "Caen-Métropole" le lundi 14 novembre de 9 H à 12H et le samedi 26 novembre de 9 H à 12 H.

Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Contest et la modification du Schéma Directeur .:

- A la mairie de Saint-Contest le mercredi 2 novembre de 10 H à 12 H, le lundi 21 novembre de 16 H à 18 H et le vendredi 2 décembre de 16 H à 18 H.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou par les Maires concernés, qui transmettront les dossiers et tous les documents de l'enquête dans les vingt quatre heures au Commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 :

Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à l'expiration du délai de l'enquête publique, pour transmettre les dossiers avec les rapports dans lesquels figurent ses conclusions motivées au Président du Syndicat Mixte «Caen-Métropole » et au Maire de Saint-Contest.

ARTICLE 6 :

Une copie des rapports du Commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Calvados et au Président du Tribunal Administratif de Caen.

Le public pourra prendre connaissance

- du rapport relatif à la modification du Schéma Directeur de l'Agglomération aux sièges du Syndicat Mixte «Caen-Métropole », de la Communauté d'Agglomération, des Communautés de Communes susvisées ainsi qu'aux mairies des Communes susvisées.
- du rapport relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Mairie de Saint-Contest.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

ARTICLE 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié dans les journaux Ouest-France et Liberté de Normandie quinze jours avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché notamment aux sièges du Syndicat Mixte «Caen-Métropole », de la Communauté d'Agglomération, des Communautés de Communes et dans les Mairies, susvisées et publié par tout autre procédé en usage dans les différentes Collectivités.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Caen, le 10 octobre 2005.

Le Président,
Maire de Caen,
Député du Calvados

Brigitte LE BRETHON.